



Incendies en Gironde et dans les Landes : protéger les salariés, préserver l'activité et préparer la reprise

27/07/2026

Les incendies qui frappent actuellement la Gironde et les Landes constituent une catastrophe humaine et environnementale d'une ampleur exceptionnelle.

La CFE-CGC adresse tout son soutien aux populations sinistrées, contraintes parfois de quitter leur domicile dans l'urgence, ainsi qu'aux salariés dont l'activité est aujourd'hui profondément bouleversée. Elle tient également à rendre hommage à l'engagement remarquable des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité, des personnels de santé, des agents des services publics et de l'ensemble des professionnels mobilisés depuis plusieurs jours dans des conditions particulièrement éprouvantes pour protéger les populations.

Au-delà de l'urgence, une réalité apparaît désormais clairement : ces incendies ne sont plus seulement une catastrophe environnementale. Ils sont aussi à l'origine d'une crise économique et sociale majeure.

Les organisations syndicales, les organisations patronales et les fédérations professionnelles ont été réunies ce jour à une réunion interministérielle afin d'évaluer les conséquences des incendies sur les salariés et les entreprises. Les échanges ont mis en évidence l'ampleur de leurs répercussions sur l'ensemble du tissu économique : entreprises contraintes de fermer, sites industriels à l'arrêt, activités touristiques suspendues, exploitations forestières touchées, difficultés de transport, perturbations logistiques et tensions sur les réseaux essentiels (eau, électricité et télécommunications).

À cette occasion, la présidente de la CFE-CGC, Christelle Thieffinne, a interpellé les ministres du Travail et de l'Économie. Après avoir rappelé l'ampleur de la crise et ses conséquences humaines, économiques et sociales, elle a formulé plusieurs demandes sur les mesures qui seront mises en œuvre et relayé les inquiétudes légitimes des salariés en matière de santé et de sécurité au travail.

Parmi les principales demandes de la CFE-CGC :

- un recensement des entreprises fermées ;
- l'établissement et la diffusion rapide d'une information claire et actualisée sur les zones exposées aux risques sanitaires, notamment en matière de qualité de l'air, afin de garantir la santé et la sécurité des salariés ;
- des précisions sur les conditions de mise en œuvre et d'éligibilité aux dispositifs mobilisables par les entreprises (activité partielle, télétravail exceptionnel...), tant pour les salariés dont l'entreprise est fermée que pour ceux qui, en raison d'une évacuation ou de l'impossibilité de rejoindre leur lieu de travail, ne peuvent exercer leur activité.



Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, s'est engagé à ce que ses services, en lien avec les autres ministères concernés, apportent rapidement des réponses opérationnelles, notamment par la mise en place d'un site internet dédié, d'un numéro vert et d'un guide pratique à destination des entreprises et des salariés.

La CFE-CGC estime également indispensable d'engager dès à présent la préparation de la reprise des activités, tant sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité des sites que de l'accompagnement des salariés ayant parfois subi des pertes matérielles importantes ou des traumatismes liés aux incendies.

D'autres réunions se tiendront dans les prochains jours. La CFE-CGC continuera d'y porter la voix des salariés, de faire valoir leurs droits et de contribuer à la mise en œuvre de réponses adaptées à ces circonstances exceptionnelles. Dans une telle crise, protéger les salariés, préserver l'activité économique et préparer la reprise constituent une même exigence de responsabilité collective.